

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **13**
Date de la convocation : **30/06/2017**

Secrétaire de séance : **Mme Doriane ALBERT**

Le Six Juillet Deux Mille Dix-Sept, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme PELTIER, M. BRILAUD M. LOUIS, M. GAINANT - Adjoints
M. MAUZÉ, Mme HENROTTE, Mme ALBERT, M. HAMACHE - Conseillers Municipaux délégués
Mme DERRÉ, M. DARDILLAC, M. NERISSON, M. COTTET, M. BOISSEAU formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Pouvoirs : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANTS	MANDATAIRES
Mme Stéphanie VERRIER	Mme Doriane ALBERT
Mme Michelle ECLERCY	M. Bernard MAUZÉ
Mme Françoise MARTIN	M. Jean BRILAUD
Mme Nathalie BRIONNET	Mme Florence DERRÉ

Excusés non représentés : M. COUSIN, Mme HAIE, M. COYRAULT, Mme BROCHARD.

Absents : Mme DUMUIS, M. BARRAULT.

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT Adjoint Administratif Principal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 Juin est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est immédiatement abordé :

PERSONNEL

CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Madame le Maire informe que certains agents de la Collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade. La Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à ces avancements.

Délibérations :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, s'est prononcée sur les propositions d'avancement de grade pour certains agents. Pour les agents proposés, la CAP a donné un avis favorable.

Pour concrétiser cette situation, il y a nécessité de créer les postes d'avancement, et de supprimer les précédents.

Il est proposé :

- ✓ La création de deux postes d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe et de de supprimer deux postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe ;
- ✓ La création de deux postes d'Agent de Maîtrise Principal et de supprimer deux postes d'Agent de Maîtrise.

Les créations et suppressions seront effectives à compter du 1^{er} aout 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser les créations et les suppressions de ces postes à compter du 1^{er} Août 2017,
- D'Autoriser Madame Le Maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

FINANCES

APPROBATION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

Madame le Maire informe que la Commission Enfance et Vie Scolaire propose de maintenir les tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018.

Elle propose de revoir ces tarifs si besoin lors de la construction du budget 2018.

Délibérations :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

TARIFS GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Madame le Maire rappelle le travail de la Commission « Enfance et Vie Scolaire » ainsi que les tarifs de l'année passée.

Il est proposé les tarifs ci-dessous, inchangés par rapport à l'année passée :

Tranches de QF	Temps 1,2,3,	Total / jour
QF<500	0,79 €	2,37 €
501<QF<700	0,89 €	2,67 €
701<QF<1040	1,56 €	4,68 €
1041<QF<1380	1,66 €	4,98 €
1381<QF<2160	1,71 €	5,13 €
QF>2161 et non communiqué	1,76 €	5,28 €

Temps 1 : de 7h30 à 8h30 - Temps 2 : de 13h à 13h50 - Temps 3 : de 17h30 à 18h40

La Commission propose également, en cas de retard des parents à 18 h 40 qu'une heure supplémentaire débutée soit facturée forfaitairement à 5,28 Euros (quel que soit le Quotient Familial).

Cette majoration exceptionnelle sera :

- ✓ De 10,56 € au deuxième retard (5,28 € x 2),
- ✓ De 15,84 € au troisième retard (5,28 € x 3),
- ✓ De 21,12 € (5,28 € x 4) à chaque nouveau retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées ci-dessus.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle les tarifs de la restauration scolaire 2016/2017.

La Commission « Enfance et Vie Scolaire » ne propose pas de modification des tarifs pour cette nouvelle année scolaire.

Les tarifs sont donc les suivants :

Tranches de QF	Numérotation des tarifs	Tarifs 2017/2018
QF<500	1	0,92 €
501<QF<700	2	1,83 €
701<QF<1040	3	2,75 €
1041<QF<1380	4	2,93 €
1381<QF<2160	5	3,11 €
QF>2161 et non communiqué	6	3,66 €
Agents communaux	7	4,16 €
Autres adultes	8	5,20 €
Repas pris le mercredi au Centre de Loisirs de Givray pour tous les enfants		4,59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2017/2018 ci-dessus présentés.

TARIFS DU BUS

Madame le Maire rappelle le travail de la Commission « Enfance et Vie Scolaire ».

La commission propose de ne pas augmenter ce service pour l'année scolaire 2017/2018.

Les élèves inscrits seront dotés d'une carte de transport.

Le coût de la carte annuelle sera le suivant :

QF<500	10 €
501 <QF< 700	15 €
701 <QF<1040	20 €
1041 <QF< 1380	25 €
1381 <QF<2160	30 €
Q>2161 et non communiqué	35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées ci-dessus.

TARIFS ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - PEDT

Madame le Maire rappelle le travail de la Commission « Enfance et Vie Scolaire ».

Cette commission propose la tarification de l'activité PEDT, avec application du Quotient Familial, et forfaitaire par cycle.

Il est proposé les tarifs ci-dessous, inchangés par rapport à l'année passée.

Prix du cycle d'activité	
QF<500	4,00 €
501<QF<700	4,50 €
701<QF<1040	5,00 €
1041<QF<1380	5,50 €
1381<QF<2160	6,00 €
QF>2161 et non communiqué	6,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées ci-dessus.

URBANISME

AVIS SUR L'IMPLANTATION D'ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Madame le Maire informe que plusieurs demandes ont été déposées en Mairie concernant la pose d'une antenne relais au Fief Clairet (Mutuelle de Poitiers) et à modifier celle installée à la Douardière.

Monsieur LOUIS informe que la Commune est couverte à 100 % par la 4G par SFR et BOUYGUES. Par contre, ORANGE couvre partiellement et FREE ne couvre pas.

Après un large débat, il est proposé de reporter ce point à un prochain séance le temps de demander des précisions sur la pose et la modification de ces antennes.

AVANCÉE DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES CONSTRUCTIBLES

Madame le Maire informe que la Commission Urbanisme/Bâtiments/Voirie s'est réunie pour étudier le cahier des charges du futur lotissement du Fief du Pilier. Lors de cette réunion, Monsieur DUBALLET de GRAND POITIERS est venu présenter ce projet de cahier des charges afin de lancer rapidement l'appel d'offres. Le retour des offres est prévu fin Septembre. Ce dossier sera composé de l'étude d'aménagement, le PLU, la qualité de l'aménagement attendue avec les coûts de fonctionnement, la piste cyclable à intégrer, les règles pour le financement des aménagements de voirie, les clauses environnementales (déchets, eaux pluviales.), la prise en compte des énergies renouvelables, les clauses de rétrocession avec rapport, les visites au cours du chantier, le délai de rachat des parcelles, et la rédaction des comptes rendus financiers.

Madame le Maire rappelle que cette première phase durera 3 ou 4 ans pour 70 à 100 parcelles à réaliser pour respecter le rythme indiqué dans le PLU.

Monsieur DARDILLAC propose quelques modifications à apporter à ce cahier des charges.

COMMISSIONS COMMUNALES

Madame HENROTTE rappelle les différentes animations sur le thème de la science-fiction proposées cette année à la Médiathèque. Elle souligne que l'exposition sur le tour de France du futur est actuellement visible dans la salle d'exposition de la Médiathèque. Une rencontre avec un auteur aura lieu le 30 Septembre 2017. Une soirée déguisée aura lieu le 8 Décembre autour de l'imaginaire.

Monsieur GAINANT rappelle les deux moments forts qui viennent de se dérouler : la soirée gourmande qui s'est bien déroulée. Les personnes présentes étaient satisfaites de cette soirée puis de la fête de la Plage. Cette première fête était une belle réussite. Une réunion est prévue pour débriefing sur cette journée.

Madame PELTIER informe qu'une activité Paddle est proposée depuis début Juillet sur le site de la Filature.

Monsieur HAMACHE informe que les lodges sont arrivées le 27 Juin 2017 à Givray. Le chantier d'installation est terminé. L'électricité et la plomberie seront installés par les Services Techniques. Monsieur TERNY a fait un reportage photos sur le montage de ces tentes. Une alarme est posée sur ce site afin d'éviter les intrusions.

Monsieur MAUZÉ informe qu'une demande de subvention avait été déposée par PROM'HAIES pour arborer le site des lodges.

Il informe que le jury des villes fleuries est passé et a visité l'Avenue de la Plage ainsi que le site des lodges.

Monsieur LOUIS informe que l'activité judo va reprendre à LIGUGÉ grâce au Club de Judo du Miosson de NOUAILLÉ-MAUPERTUIS. Les créneaux proposés par GRAND POITIERS conviennent à ce club. Ce club est intéressé pour participer aux activités périscolaires.

Concernant le bulletin municipal, il demande que les élus lui fassent passer leurs articles pour la fin Août. Concernant le site internet la charte graphique est validée et la réunion du 12 Juillet 2017 validera le lot 1 – Page d'accueil.

Les travaux du Gymnase sont en avance et se déroulent bien.

Madame ALBERT informe que les travaux de la Maison Berthier avancent plutôt bien. La fin des travaux est espérée pour le 15 Juillet. Un test grandeur nature est prévu le 19 juillet avec un début d'activité le 23 Juillet 2017.

Monsieur BRILLAUD informe que les embarcadères pour le bac à chaînes seront prêts dans le courant de la semaine prochaine. La mise à l'eau est prévue fin Juillet.

Madame PELTIER propose d'inaugurer les différents sites touristiques mis en place cette année (bac à chaînes, Lodges et Grand jeu) le Samedi 26 Août 2017 à partir de 11 heures.

Monsieur BRILLAUD informe que les travaux de l'école maternelle ont débutés. Ils devraient être terminés vers le 20 Août 2017. Il précise que les travaux d'accès PMR à l'épicerie sociale débuteront mi-juillet pour se terminer vers la mi-septembre.

Madame PELTIER rappelle que la commission Urbanisme / Bâtiments / Voirie a travaillé sur le projet d'aménagement du Centre bourg. Le périmètre d'intervention s'est élargi (du lavoir de la route d'Iteuil jusqu'au carrefour de la Pharmacie). Les travaux se dérouleront sur deux années et pourraient débuter en Septembre 2018. Les commerçants et les riverains seront associés à ce projet. L'entreprise DL INFRA devra présenter un avant-projet pour Septembre pour proposer une réunion publique Fin Septembre.

ACTIVITÉS INTERCOMMUNALES

AVIS SUR LA FUSION DE VIENNE SERVICES ET L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de formuler un avis sur la fusion de VIENNE SERVICES et l'ATD dans le but de mutualiser les ressources.

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

DISSOLUTION DE VIENNE SERVICES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-7, L.5211-26 et L.5211-25-1,

VU l'arrêté préfectoral du 3 Janvier 1980 portant création du Syndicat Mixte Vienne Services,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Vienne Services,

VU la délibération de la Commune de LIGUGÉ portant adhésion au Syndicat Mixte Vienne Services,

VU la délibération du Comité Syndical de Vienne Services en date du 30 Juin 2017 demandant sa dissolution et le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1er Janvier 2018,

Considérant la nécessité de prendre en considération les mouvements que connaissent les collectivités, parmi lesquels la réforme du paysage territorial ou encore les évolutions législatives qui redéfinissent le cadre de l'ingénierie territoriale,

Considérant la proximité de l'Agence Technique Départementale de la Vienne et de Vienne Services ainsi que les différentes formes de mutualisation déjà réalisées entre ces deux structures,

Considérant les études réalisées par ces deux structures, le Conseil départemental et les services de l'État concernant le rapprochement de Vienne services et de l'Agence Technique Départementale,

Considérant que Vienne Services peut être dissous à la demande motivée de la majorité des personnes morales qui le composent conformément à l'article L5721-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Comité Syndical de Vienne Services en date du 30 Juin 2017 demandant sa dissolution ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1er Janvier 2018.

Il est également précisé que les membres de Vienne Services doivent délibérer et transmettre leur délibération dans un délai de trois mois au Syndicat.

Au terme de cette procédure d'approbation, la dissolution de Vienne Services sera prononcée par arrêté du Préfet.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur la dissolution de Vienne Services ainsi que sur le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1er Janvier 2018.

NOUVEAUX STATUTS AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré et voté, décide d'approuver la dissolution de Vienne Services ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel, de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1er Janvier 2018.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5511 -1,

VU les statuts de l'Agence Technique Départementale Vienne,

VU la délibération de la Commune de LIGUGÉ portant adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Vienne,

VU la délibération du Comité Syndical de Vienne Services en date du 30 Juin 2017 demandant sa dissolution et le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1er Janvier 2018,

VU la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'Agence Technique Départementale de la Vienne du 30 Juin 2017,

Considérant la nécessité de prendre en considération les mouvements que connaissent les collectivités, parmi lesquels la *réforme* du paysage territorial ou encore les évolutions législatives qui redéfinissent le cadre de l'ingénierie territoriale,

Considérant la proximité de l'Agence Technique Départementale de la Vienne et de Vienne Services ainsi que les différentes formes de mutualisation déjà réalisées entre ces deux structures,
Considérant les études réalisées par ces deux structures, le Conseil départemental et les services de l'État concernant le rapprochement de Vienne services et de l'Agence Technique Départementale,

Considérant la nécessité de modifier les statuts de l'Agence Technique Départementale en vue du transfert intégral des missions, du personnel et des actifs et passifs de Vienne Services à l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne,

Considérant qu'il appartient aux membres de l'Agence Technique Départementale de la Vienne de se prononcer sur l'approbation de la modification statutaire proposée,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'Agence Technique Départementale de la Vienne du 30 Juin 2017 et la délibération du comité syndical de Vienne Services en date du 30 Juin 2017 demandant sa dissolution et le transfert intégral de ses missions, de son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1er Janvier 2018 ainsi que le *projet* de nouveaux statuts de cette dernière,

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré et voté, décide d'approuver la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale telle que proposée.

ACTUALITÉS INTERCOMMUNALES

Monsieur BRILLAUD a assisté à la Commission Développement économique et attractivité. Lors de cette réunion, il a été présenté les activités de la SEP avec ses nouveaux directeur et président. Les PLU des 40 communes sont présentés lors de ces réunions. Il a été évoqué la prise en compte des logements sociaux sur le territoire de GRAND POITIERS.

Monsieur LOUIS a assisté à la Commission Sport. Beaucoup d'échanges ont eu lieu sur le thème du Centre Équestre. Les subventions aux associations seront validées avec deux fonctionnements. Des critères seront proposés par un groupe de travail.

Monsieur MAUZÉ a assisté à la Commission Environnement. Il informe qu'aucune exonération de la taxe d'ordures ménagères sera appliquée.

Madame PELTIER a assisté à la Commission Voirie. La commission travaille sur les ouvrages d'art. Ceux de Ligugé sont en bon état mais il est posé le problème de financement sur les travaux à effectuer sur certains ouvrages. Le personnel transféré à GRAND POITIERS sera muté sur les 4 centres de ressources du territoire. Ligugé dépendra du centre de Lusignan avec une antenne à Fontaine le Comte. Les règles de fonctionnement sur les travaux Grand Poitiers à 13 sont redéfinies. GRAND POITIERS souhaite lancer une démarche de marketing territorial sur notre territoire dans la nouvelle région.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que :

- ✓ Des travaux de voirie à la Bournigale se dérouleront du 2 au 4 Août 2017. Pour ce faire la route entre Ligugé et Smarves sera fermée à la circulation.
- ✓ Des petits poteaux viennent d'être posés au niveau du Poiré pour éviter l'accès à un terrain privée victime de dépôts sauvages.
- ✓ 6 petits moutons sont nés à Ligugé.

REMERCIEMENTS

Madame le Maire remercie chaleureusement tous les bénévoles, le service technique, le service administratif, la brigade des Colibris encadrée par David, Mélanie, Laura et Christophe pour le succès de la fête de la Plage.

Le PMU Relais du Cheval et le Tabac Presse COEURET et l'AFTIL remercient Ligugé et Smarves pour l'organisation de la Fête de la Plage.

L'ADMR remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de leur subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance
Et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 11 Septembre 2017 à 20 heures.